



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. Débitrice: **BMS Service Center SA**, 1955 Chamoson
2. Délai pour contester l'état de collocation:
20 jours après la publication
3. **Remarques:** Suite à l'admission en 2ème classe d'une production tardive, l'état de collocation est à nouveau déposé.
Un délai de 20 jours, dès la présente publication, est imparti aux créanciers pour tenter action contre la collocation des nouvelles créances, faute de quoi elles seront définitivement admises à l'état de collocation (art. 250 LP).
Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés à l'Office des faillites soussigné.
But social : Exploitation d'un centre de services dans le domaine de la comptabilité, du personnel, de l'informatique, de la logistique, des finances et du controlling, etc.

Office des faillites du district de Conthey
R. Vergère, préposé
1963 Vétroz

01154465

